

CONSERVATEUR DOP JUIN 2030 G3 / 2031 / 2032

COMMERCIALISATION DU 6 MARS 2025 AU 20 MAI 2025

Rappel annuel à la discrétion de l'émetteur (*hors dernière année*)

En cas de rappel par l'émetteur : **gain de 5% par année écoulée**

AU TERME

Si la performance finale de l'indice est **positive**, l'investisseur reçoit la performance de l'indice dans la limite de :

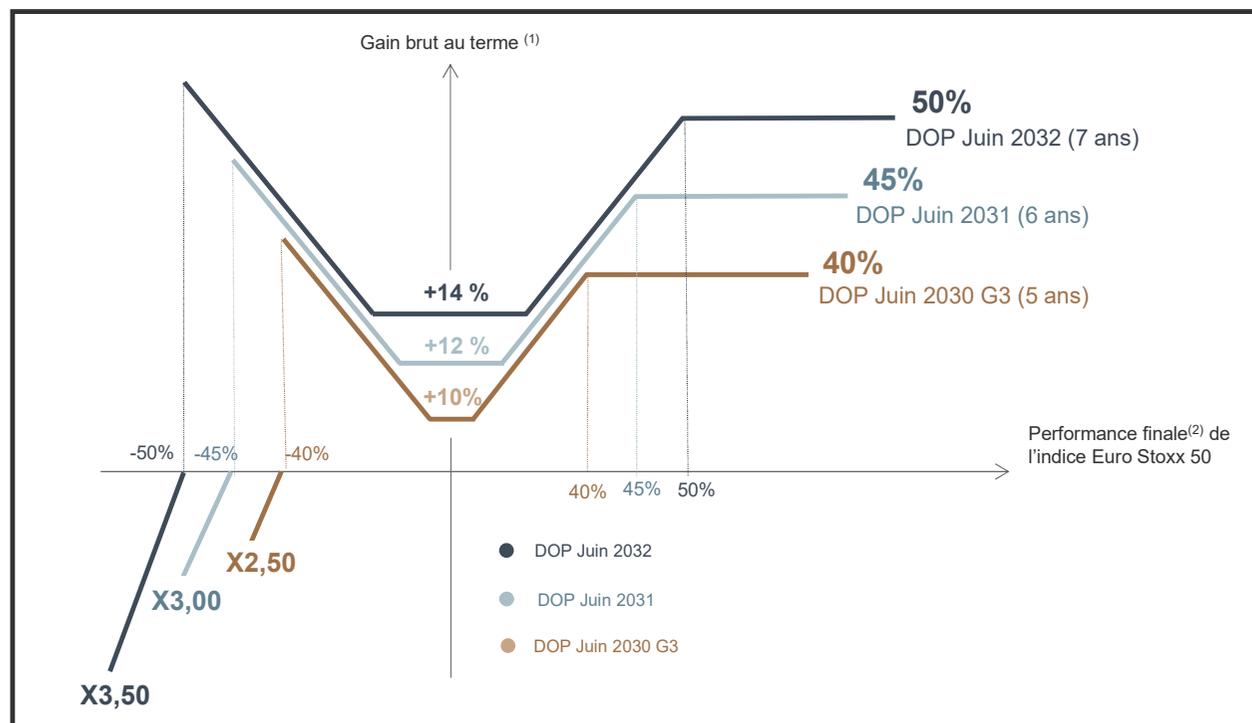
- **40%** avec un minimum de **10 %** pour DOP Janvier 2030 G2
- **45%** avec un minimum de **12 %** pour DOP Janvier 2031
- **50%** avec un minimum de **14 %** pour DOP Janvier 2032

Si la performance finale de l'indice est **négative**, l'investisseur reçoit la performance en valeur absolue de l'indice dans la limite de :

- **40%** avec un minimum de **10 %** pour DOP Janvier 2030 G2
- **45%** avec un minimum de **12 %** pour DOP Janvier 2031
- **50%** avec un minimum de **14 %** pour DOP Janvier 2032

Au-delà de **-40%** ou **-45%** ou **-50%** de la performance de l'Euro Stoxx 50 (respectivement pour DOP Juin 2030 G3, Juin 2031 et Juin 2032)

L'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale, pouvant être plus rapide que la baisse de l'indice mais sans excéder son investissement initial.



(1) Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50) des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Juin 2030 G3, DOP Juin 2031 ou DOP Juin 2032, la valeur nominale est de 1 000 €.

(2) La performance finale retenue est celle constatée le 30 mai 2030, 30 mai 2031 et 31 mai 2032 respectivement Conservateur DOP Juin 2030 G3, DOP Juin 2031 et DOP Juin 2032

